

**Année 2020 / 2021**

## **INSCRIPTIONS CAFFA**

Certificat d'Aptitude Aux Fonctions de Formateur Académique

Décret n°2015-885 du 20 juillet 2015, Arrêté du 20 juillet 2015

Circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015

### **Conditions d'accès :**

#### **ADMISSIBILITE**

- Etre professeur ou personnel d'éducation, titulaire ou en CDI, dans le second degré.
- Justifier d'au moins 5 années de service accomplis, au 31 décembre 2020, en qualité de professeur ou de conseiller principal d'éducation, titulaire ou non titulaire.

**et**

#### **ADMISSION**

- Admissible lors d'une session antérieure, dans la limite des conditions fixées par l'article 9 de l'arrêté du 20 juillet 2015.

- Les candidats admissibles et non admis lors d'une session antérieure à la session 2020 doivent impérativement s'inscrire pour passer les épreuves d'admission.
- Les candidats aux épreuves d'admission de la session 2020 **ne doivent pas se réinscrire** à la session 2021. En cas d'échec aux épreuves 2020, ils seront contactés par le bureau des concours à l'issue du jury d'admission.

### **Téléchargement du dossier d'inscription :**

du vendredi 25 septembre octobre 2020 à 12 heures  
au vendredi 16 octobre 2020 à 17 heures

**Sur le site du rectorat : [www.ac-orleans-tours.fr](http://www.ac-orleans-tours.fr)**



« CONCOURS, EMPLOIS, CARRIERES »

« CERTIFICATIONS »

« CAFFA »



- L'inscription est un acte personnel, les candidats procèdent eux-mêmes à leur inscription.
- Aucune modification d'inscription ne sera acceptée après le vendredi 16 octobre 2020, 17 heures.